

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par la ville de La Ferté-Macé, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin d'organiser une fête de la musique, le mercredi 21 juin 2023,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et la commodité de la circulation pendant la Fête de la Musique,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - En raison de l'organisation de la Fête de la Musique, les rues suivantes seront interdites à la circulation le mercredi 21 juin 2023 de 17h00 à minuit :

- Place de la République
- Rue d'Hautvie, du parking d'Hautvie à la place du Général Leclerc
- Place du Général Leclerc
- Rue du château, à hauteur du Crédit Mutuel
- Rue de la Barre, de la rue du Docteur Poulain à la place du Général Leclerc
- Rue de la Victoire, de la rue des Fossés Saint Denis à la place du Général Leclerc
- Rue Amand Macé
- Rue Chauvière

ARTICLE 2 - Le stationnement sera interdit place du Général Leclerc et place de la République le mercredi 21 juin 2023 de 17h00 à 0h00.

ARTICLE 3 - En cas de nécessité absolue, les véhicules de secours au secteur réservé à la manifestation. Ces véhicules devront rouler au pas et respecter l'environnement ainsi que le droit des tiers.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par les services techniques de la commune de La Ferté-Macé.

ARTICLE 5 - Les agents de la force publique et les organisateurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Orne
- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 12/06/2023,
Le Maire,
Michel LEROYER

